



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 juillet 2019  
19 heures 00

-----

CR/AS

N° 002448

Sports - Contrat de partenariat entre l'association vélo club vallée du rhône ardéchois et la ville d'Apt pour l'organisation de la 3ème étape du tour cycliste féminin international.

Affiché le :

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 23 juillet 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 juillet 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Emilie SIAS est nommée Secrétaire.

L'association Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise (VCVRA) organise la 17<sup>ème</sup> édition du TOUR CYCLISTE FÉMININ INTERNATIONAL dans le Vaucluse du 13 septembre 2019 au 19 septembre 2019. Il s'agit d'une épreuve comprenant un peloton de 170 cyclistes féminines représentantes de 32 nationalités, championnes internationales qui vont parcourir les routes du Département de Vaucluse.

Madame le Maire souhaite accueillir la 3<sup>ème</sup> étape AVIGNON - APT du TOUR CYCLISTE FÉMININ INTERNATIONAL, dont l'arrivée se fera sur Apt le dimanche 15 septembre 2019.

L'étape représente 122 kms et arrivera sur la commune d'Apt en fin d'après-midi. Cet événement sera l'occasion de mettre à l'honneur le sport féminin de haut niveau ainsi que toutes les valeurs que véhicule le sport.

Le contrat de partenariat entre le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise et la ville d'Apt précise les conditions d'organisation chacun en ce qui le concerne pour assurer la réussite de l'étape du Tour.

Il prévoit également une participation financière de la ville d'Apt d'un montant de trois mille euros (3 000 €) d'aide à l'organisation de l'épreuve et selon un cahier des charges précis ci-joint.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de partenariat ainsi que le montant de la subvention à allouer à l'association Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois d'un montant de 3 000 €

## **A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Prend Acte** du contrat de partenariat d'aide à l'organisation de la 3<sup>ème</sup> étape du Tour Cycliste Féminin International AVIGNON – APT, du 15 septembre 2019.

**Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de partenariat et le cahier des charges y afférent ci-annexés à la présente ainsi que le versement de la subvention d'un montant de 3 000 euros.

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget principal.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**